

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 37/1872 :**

Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphane (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphano).

**ABSENTS :**

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740 (974-219740) 37-1872-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025  
**Michel FONTAINE**

**Affaire n°37/1872 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'Article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions et convention suivantes ont été prises :

- **Décision n°131/2024** du 03/09/2024 réceptionnée en Préfecture le 06/09/2024 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section ET n°1019, d'une surface totale de 227 m<sup>2</sup> bâti d'une maison en bois sous tôle de type F6 (comprenant deux séjours, une cuisine, trois chambres, une salle d'eau, un wc, un dressing, une buanderie, un bureau, à l'étage des combles aménagés), situé au n°306 Avenue du Général de Gaulle RN2 (97410), déclaré à usage d'habitation et occupé par le(s) propriétaire(s), grevé d'une servitude appartenant à Mme VIRAMA PARVEDY Hélène, moyennant le prix de 100 000 €, une commission d'agence d'un montant de 5500 € TTC à la charge de l'acquéreur.

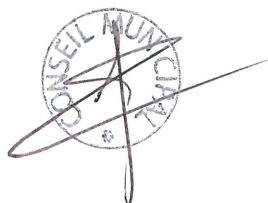
- **Décision n°132/2024** du 21/10/2024 réceptionnée en Préfecture le 22/10/2024 portant occupation temporaire et précaire du bien communal cadastré CO n°463 (domaine privé de la Commune) d'une surface de 2500 m<sup>2</sup> situé les 3 Cheminées Route de l'Entre Deux (97410) au profit de la SAS Compagnie de Transport Poinapin Fils (CTPF) pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2024 (compte tenu de la possession des lieux à cette date) au 31/12/2026, bien affecté exclusivement à usage de stockage d'engins de travaux publics.

- **Décision n°133/2024** du 21/11/2024 réceptionnée en Préfecture le 21/11/2024 portant consignation de la somme de 100 000 € à la caisse de dépôt et de consignation due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section ET n°1019 situé Avenue du Général de Gaulle (97410), appartenant à Mme VIRAMA PARVEDY Hélène.

- **Décision n°134/2025** du 29/01/2025 réceptionnée en Préfecture le 30/01/2025 portant passation d'un bail professionnel avec la SCI MISHKA ayant pour mandataire la Société de Transaction Immobilières de Bourbon (STIB) pour des locaux sis sur la parcelle cadastrée DV n°182 situés Angle rues du Four à Chaux et François de Mahy (97410), moyennant un loyer mensuel de 2150 € et 50 € de charges mensuelles et des frais d'honoraires correspondant à 2 mois de loyers soit 4300 € dus à Sarl STIB. Les locaux sont destinés à des Services Publics.

- **Décision n°135/2025** du 30/01/2025 réceptionnée en Préfecture le 30/01/2025 portant exercice du droit de préemption sur le bien cadastré section EI n°1352 partie, d'une surface totale de 972 m<sup>2</sup> (à détacher d'une contenance plus considérable de 3188 m<sup>2</sup>), non bâti, situé dans la Zone d'Aménagement Concerné dénommé Océan Indien, au 20 rue Vasco de Gamma (97410), déclaré sans occupant et destiné à la construction d'un immeuble à usage de bureaux et de commerces, appartenant à l'Association déclarée Association Interprofessionnelle Réunionnaise de Santé au Travail, moyennant le prix de 250 000 €.

- **Convention de mise à disposition temporaire** de la parcelle cadastrée section DV n°15 partie située rue François de Mahy, consentie par la SAS ZLS représentée par son président Mr AFFEJEE Ismael Issop à la Commune de Saint-Pierre en date du 17/12/2024 pour une durée de 2 ans à compter de la signature de la convention (renouvelable tacitement et annuellement) moyennant un droit d'occupation d'un Euro symbolique et à usage de parking.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250311-37-1872-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025